



# ROCK'N SOLEX

# TREMPLIN MUSICAL

Comme chaque année, le tremplin du Rock'n Solex permet à quatre groupes de se produire sur la scène du Diapason (Rennes, Beaulieu) lors d'une Nuit des 4 Jedis (ND4J). Le groupe gagnant viendra faire l'ouverture du festival devant près de 5000 personnes ! Ce tremplin est gratuit, néanmoins y participer implique l'acceptation de ce règlement.

Le tremplin est ouvert du lundi 30 octobre au vendredi 22 décembre 2017

## 1. Conditions de participation

- Le tremplin est ouvert à tout artiste, groupe d'artistes ou DJ, amateur ou émergent, résidant en France, sans distinction d'âge, de sexe et de profession à la condition expresse que le candidat soit majeur.
- Les membres de l'équipe organisatrice du festival en sont exclus
- Les artistes, groupe d'artistes ou DJ ne doivent pas être signés par un label.
- Les candidats ayant concouru aux précédentes éditions sont autorisés à participer au tremplin 2018.

## 2. Caractéristiques du projet

- Les participants doivent envoyer 3 de leurs titres sous forme de maquette matérielle (CD/DVD) accompagnée de la fiche d'inscription remplie et signée à l'adresse:

**Festival Rock'N Solex – Tremplin**  
**INSA de Rennes**  
**20, avenue des buttes de Coësmes**  
**CS 70839 35708 Rennes Cedex 7 - FR**

- Les participants ne doivent pas envoyer de maquette au format numérique par mail, l'adresse [tremplin@rocknsolex.fr](mailto:tremplin@rocknsolex.fr) permettant simplement de répondre aux éventuelles questions des candidats
- La clôture des candidatures a lieu le 22 décembre 2017 à 12h. Toute participation réceptionnée après cette date et cette heure ne sera pas prise en compte.
- La participation au tremplin est gratuite. Toutefois, tous les frais relatifs à la préparation, à l'enregistrement et à l'envoi de la maquette réalisée restent à la charge des participants.
- Les œuvres envoyées au concours ne seront retournées que sur demande de l'auteur ou du groupe. En conséquence, il est conseillé aux participants de conserver une copie de leur œuvre.

### 3. Droits d'auteur

- Tous les participants doivent être les dépositaires des droits liés aux œuvres utilisées et doivent garantir détenir les droits d'exploitation. Ils s'engagent, en cas d'emprunts à une œuvre préexistante, à en avoir été préalablement autorisés par l'auteur ou les ayants droit de l'œuvre concernée.
- Les associations Rock'n Solex et l'Amicale des Elèves de l'INSA ne pourront être tenues responsables du non-respect des droits d'auteur des œuvres proposées par les candidats.
- Les participants, par l'acceptation de ce règlement, déclarent céder au festival leur autorisation de prise et de diffusion de photographies.

### 4. Modalités de sélection – premier tour

- Seule une présélection de 4 artistes, groupes ou DJ sera invitée à participer au tremplin le jeudi 1 février 2018. Cette sélection sera réalisée par l'équipe responsable de l'organisation du tremplin et s'appuiera sur des critères tels que l'originalité (contenu, style, son, univers artistique...), techniques des musiciens (maîtrise des instruments, richesse du jeu, rendu musical, harmonie musicale...), technique du chanteur principal (maîtrise vocale, timbre, couleur, richesse du jeu, rendu des textes et mélodies...), structure des textes (rythmique, vocabulaire, intérêt suscité...) et structure des musiques (rythmique, harmonie, arrangements, sonorités, innovations...).
- Les artistes, groupes ou DJ sélectionnés seront prévenus par mail ou par téléphone dès que la décision de l'équipe sera prise. Toutes les informations concernant le déroulement de la soirée du tremplin leur seront alors envoyées.

### 5. Modalités de sélection – second tour

- Lors de la soirée du tremplin, les candidats seront évalués sur les mêmes critères, mais également sur leur prestation scénique (dynamisme, capacité à capter l'attention, présence/charisme, esprit de groupe, appropriation de la scène, aisance, professionnalisme...).
- Le jury se réunit le soir même. Il est composé de l'équipe tremplin, de l'équipe programmation, des 5 responsables du festival Rock'n Solex, de l'équipe responsable du club Bebop, de techniciens, de représentants du Diapason et de la MJC.

### 6. Contrepartie du lauréat

- Le gagnant du tremplin ouvrira le festival Rock'n Solex le vendredi 5 mai 2017 sur la scène principale située sous un chapiteau pouvant accueillir 4500 personnes. Cette prestation n'est pas rémunérée. En revanche, le nom du gagnant sera diffusé à grande échelle dans Rennes et ses environs puisqu'il apparaîtra sur les affiches au même titre que tout les autres artistes programmés.



# ROCK'N SOLEX

# TREMPLIN MUSICAL

Cette fiche est destinée aux candidats souhaitant participer au tremplin du Rock'n Solex. Elle est à retourner, complétée et signée, avec la maquette par voie postale à l'adresse indiquée dans le règlement.

En cas de participation en groupe, une fiche suffit, mais une personne membre doit être désignée comme intermédiaire et doit remplir cette fiche.

NOM DU GROUPE	.....
NOM, PRENOM	.....
NE(E) LE	..... / ..... / .....
ADRESSE	.....
CODE POSTAL	.....
VILLE	.....
TELEPHONE	.....
MAIL	.....
STATUT	<input type="checkbox"/> Etudiant(e) <input type="checkbox"/> Salarié(e) <input type="checkbox"/> Autre
Précisez : (poste, école...)	.....
Es-tu répertorié sur un site de diffusion musicale ? <input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON, lequel : .....	
As-tu déjà participé au tremplin RnS ? <input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON	
Comment as-tu eu connaissance du tremplin ? <input type="checkbox"/> Presse / <input type="checkbox"/> Internet / <input type="checkbox"/> Organisme / <input type="checkbox"/> Bouche à oreille / <input type="checkbox"/> Affiche / <input type="checkbox"/> Autre	
Précisez : .....	
Je soussigné(e) ....., demeurant au ..... déclare avoir pris connaissance du règlement régissant ce concours, et m'engage à en accepter toutes les conditions. Je certifie être le dépositaire des droits liés aux œuvres utilisées et je garantis en détenir les droits d'exploitation.	

Fait à ....., le .... / .... / .....

Signature précédée de la mention manuscrite : « Lu et approuvé »